



Novembre 2020

En Avant

Cgqg@chu-guadeloupe.fr BP 97159 Pointe-à-Pitre Cédex – Tél. 0590891598 – Fax 0590936912

Mal au cœur

La Guadeloupe se remet à peine de la deuxième vague de la pandémie au coronavirus où elle a connu des pics de mortalité atteignant le chiffre de 20 morts par semaine. La directrice de l'ARS a expliqué ce taux élevé de mortalité par une incidence importante de comorbidité dans la population;

Pèp Gwadeloup malad!

Dans un tel contexte, par une note d'information datant du 1er Décembre, le CHUG annonce la suppression des unités fonctionnelles « urgences cardiologiques » et « post-urgences cardiologiques ».

Dans une Guadeloupe où se pose un vrai problème de santé publique, une telle annonce demeure surprenante et suscite beaucoup d'interrogations :

Que propose la direction aux patients (surtout ceux atteints d'insuffisance cardiaque) suivis par l'unité post-urgence quant on sait qu'il faut attendre six mois pour obtenir un rendez-vous chez un cardiologue ?

Quelle garantie la direction donne t-elle pour la conservation de la filière post-urgence où émergeaient des compétences et surtout l'expertise d'une équipe ?

Qu'advient-il des consultations par télé-médecine dont bénéficiaient les patients de Marie-Galante, sachant que ce procédé leur évitait le déplacement vers la Guadeloupe « continentale » ?

Quelle avenir pour la télé-échographie cardiologique robotisée qui a, un temps, fait la fierté du CHUG et les gros titres des journaux ?

En tenant compte de l'aspect archipélagique de la Guadeloupe, ces nouvelles technologies ne sont-elles pas une grande avancée dans la prise en charge des patients atteints de maladie cardiovasculaire ?

La direction se défend de cette décision par un « tout ne peut pas reposer sur une seule personne » et par la nécessité de tout réorganiser.

Nous osons espérer que la nouvelle organisation tiendra compte du chemin déjà parcouru et des progrès considérables effectués dans ce domaine.

CGOSH :

Le CGOSH est dans la tourmente depuis que la chambre régionale des comptes (CRC) a rendu les résultats de son audit portant sur la période 2010 à 2017.

Le rapport de la CRC comporte 12 recommandations et une préconisation pour la poursuite des activités du comité.

Le vendredi 19 Novembre le conseil d'administration du CGOSH s'est réuni pour prendre acte du rapport et se positionner sur la proposition de convention tripartite (Ministère de la santé-ARS-CGOSH).

La FSAS-CGTG (fédération santé action sociale) n'est pas, d'habitude, prompte à accepter ce genre de solution d'autant que sa base hospitalière estime qu'il faut cesser cette association pour en construire une nouvelle sur des bases saines et plus encadrées. **Mais là, à ce Conseil d'Administration, les seules options de sortie de crise étaient la convention ou la dissolution.**

La composante FSAS-CGTG, forte de ses positionnements antérieurs, a voté pour cette convention estimant qu'il fallait tenter de sauver la structure, dans la ligne des préconisations qu'elle avait déjà développé. Nous rappelons que si la FSAS-CGTG avait été écoutée, nous ne serions pas dans cette situation catastrophique.

Les autres composantes (fédération hospitalière de Guadeloupe, UTS-UGTG) ont voté contre la convention ce qui nous mène inéluctablement à la dissolution du CGOSH. A l'issue de ce vote, les administrateurs de la CGTG ont pris la ferme décision de démissionner en bloc de ce conseil d'administration.

A ce jour:

- l'obtention de l'agrément reste hypothétique
- les prestations dues aux hospitaliers ne sont toujours pas versées.
- Le CESU (chèque emploi service universel) n'a jamais été redistribué alors que les autres CGOSH remplissent cette mission.
- les cotisations des établissements sont bloquées par le trésorier payeur.

Quid de l'avenir du CGOSH !

Il est impératif que les chefs d'établissement se penchent **sérieusement** sur la gestion des œuvres sociales et contribue à la mise en œuvre d'une solution pérenne.



Nous, agents hospitaliers, devons nous mobiliser pour réclamer ce qui nous est dû.



Vie à l'hôpital

Congés Annuels

Le 27 Novembre, le personnel de la réanimation s'est mobilisé suite à la note d'information de la DRH du 20 novembre 2020 nous obligeant à poser nos CA dans la limite du 31 décembre 2020 sous peine de les perdre au-delà.

L'incompréhension et la colère ont gagnés le personnel de la réanimation qui a menacé de se mettre en droit de retrait car ils sont sur le pied de guerre depuis l'incendie de novembre 2017 jusqu'à la crise de la COVID 19. D'autant que le plan blanc est toujours activé et nous ne sommes pas à l'abri d'une troisième vague. Il leur était alors impossible de prendre des congés dans les délais impartis.

Le Directeur Général, s'est rendu auprès du personnel, a pris leurs doléances et est revenu à la raison, en reportant la date limite des congés annuels au 31 Janvier 2021.

PMI

Mobilisés pendant la crise COVID, les agents de la PMI n'ayant pas reçus la prime (500 à 1500€) se sont rapprochés de la DRH. C'est alors qu'ils ont découvert qu'ils sont mis à disposition du Département et que par conséquent ils ne pouvaient bénéficier de cette prime. L'effet de surprise passé, ils se sont rapprochés de l'administration départementale afin de bénéficier des avantages mis en place pour le personnel territorial; c'est-à-dire, 17 jours de congés supplémentaires. Les agents ont es-

suyé un refus catégorique car non connus comme mis à disposition auprès du département. En effet ils ont découvert, au décours de leurs investigations, que la convention entre les deux entités n'a pas été renouvelée depuis 2019.

Se pose alors la question de la responsabilité et de la couverture des agents. De quel cadre réglementaire dépendent ces agents?

Il est tout de même surprenant que des agents découvrent de cette manière leur situation administrative. Combien d'autres sont concernés?

Devant ce vide juridique, la CGTG demande à ce que les agents de la PMI perçoivent la prime COVID.

SELF

Depuis l'incendie de novembre 2017, Nous ne disposons plus du SELF.

Au CHUG, les agents sont privés d'un service de restauration collective le midi. Seul le personnel des services de réanimation et du SAMU reçoit quotidiennement une collation, suite aux revendications posées pendant la grève de 2019.

Après la tentative avortée de « AN JADEN LA », quelles dispositions compte prendre la direction du CHUG à court terme?

La CGTG lui avait suggéré de mettre en place un système de commande pour une livraison de repas dans les services sachant qu'à ce jour, en moyenne, les agents dépendent entre 8 et 10€ par jour.

Vie à L'HOPITAL

Note du 27 novembre 2020

En date du 27 novembre 2020, le Directeur Général a publié une note permettant le report des CA jusqu'au « 31 janvier 2021 ».

Nous pourrions nous satisfaire de cette faveur mais cette proposition est bien moins favorable que les dispositions gouvernementales dans le cadre de la crise COVID. En effet, l'ordonnance du 25 mars 2020 modifiée en dernier lieu par l'ordonnance du 16 décembre 2020 stipule que la période de prise de jours de repos peut aller jusqu'au 30 juin 2021.

La direction du CHUG peut mieux faire!

Qu'est-ce que le C.E.T (Compte Epargne Temps)

Les agents n'étant pas en mesure de consommer la totalité de leurs jours de repos sont invités à ouvrir un CET afin d'y mettre CA, RTT et heures supplémentaires.

Initialement, il était possible de déposer sur ce compte 10 jours par an. Cette année, des mesures exceptionnelles permettent de poser jusqu'à 20 jours cette année.

Ces jours épargnés sur le CET pourront être

- Pris sous forme de congés (15 jours max par an sous réserve de nécessité de service !)
- payés.
- convertis en points RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique) selon un plafond autorisé

PARC AUTOMOBILE MI FOTO AY !

Au pôle logistique, **trois camions de 19 tonnes servaient de décor durant environ trois LONGUES années car surdimensionnés** pour un usage dans l'enceinte du CHUG!

Depuis peu, ils ont été remplacés par trois camions de moindre gabarit et surtout beaucoup plus fonctionnels! ENFIN!

Combien cela nous a-t-il coûté?

